



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021 A 20H

Etaient présents : M. Joël NAUDIN, Maire, Mesdames et Messieurs Denis LAUBERT, Françoise BOISSE, Laurent BRUERE, Evelyne GAUTIER, Michel PERDEREAU, Florence DEPUICHAFFRAY, Jacky CORMIER, Mary VOISIN, Julien PALIN, Sylvie PITOU, Laurence DANTAN, Mathieu REDOUIN, Jacqueline ESTIVAL, Philippe DESIRE, Didier BUTTIEU, Nelly GUILLABEAU, Alain RICHET, Maud LAMBERT formant la majorité des membres en exercice

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs Romain BARRAULT, Florence GAUTHIER, Joseph D'ORSO, Charlotte LOISEAU.

Madame Laurence DANTAN a été élue secrétaire.

Délibération n° 2021 –81 :

Viabilisation Guinguette 4 : choix des entreprises

Le conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise Barbosa pour un coût HT de 181 510 € pour viabiliser les 13 lots du lotissement Guinguette 4.

Délibération n ° 2021 – 82 :

Service technique : création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique à temps complet pour le service voirie/espaces verts/bâtiment.

Délibération n ° 2021 – 83 :

Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs

Le conseil municipal a fixé la rémunération des agents recenseurs pour la campagne 2022.

Délibération n ° 2021 – 84 :

Assainissement : convention d'assistance technique

Le conseil municipal a renouvelé pour 3 ans sa convention d'assistance technique avec l'entreprise Véolia pour un coût HT annuel de 6680 €.

Délibération n° 2021-85 :

Travaux de voirie 2022

Le conseil municipal décide de lancer des travaux de voirie sur les 4 communes déléguées, ces travaux bénéficieront d'une aide du département au titre de la DSR.

Délibération n° 2021-86 :

Commune déléguée de Baigneaux

Renouvellement du bureau de l'association foncière : désignation de 3 propriétaires

Le conseil municipal a désigné Messieurs Laurent Bruère, Marc Doucet, Philippe Mahoudeau pour siéger au bureau de l'association foncière, Mme Evelyne Gautier représentera la commune déléguée de Baigneaux.

Mairie d'Oucques

5 rue de la Salle – OUCQUES - 41290 OUCQUES LA NOUVELLE
Tél : 02 54 23 11 00 – contact@oucqueslanouvelle.fr

Délibération n° 2021-87 :

Commune déléguée d'Oucques

Renouvellement du bureau de l'association foncière : désignation de 7 propriétaires

Le conseil municipal a désigné Messieurs Denis Laubert, Pascal Boutet, Gilles Gasselín, Jacky Gestin, Philippe Guédet, Bertrand Ouzilleau, Pierre Roger pour siéger au bureau de l'association foncière, M. Joël Naudin représentera la commune déléguée d'Oucques.

Délibération n° 2021-88 :

Fête foraine : tarifs d'occupation 2022

Le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 0,50 % des tarifs d'occupation des manèges (selon l'indice d'augmentation du coût de la vie), soit un prix au mètre linéaire de :

Petit manège : 5,30 € Moyen : 6,99 € grand : 8,73 €

Les tarifs des caravanes et le forfait charge sont maintenus.

Délibération n° 2021 - 89 :

Comité des fêtes : subvention communale

Le conseil municipal accorde une subvention de 6 000 € au comité des fêtes pour l'organisation du carnaval.

Délibération n° 2021 - 90 :

Budget principal : décision modificative

Le conseil municipal valide la décision modificative du budget principal.

Délibération n° 2021 – 91 :

Mise à disposition de personnel

Le conseil municipal approuve la prise en charge par les budgets annexes des frais de personnel relatif aux fonctionnements des services.

Délibération n° 2021 – 92 :

Participation du budget principal à l'assainissement

Le conseil municipal valide la clé de répartition des charges des eaux pluviales du budget principal vers le budget annexe de l'assainissement

Délibération n° 2021 – 93 :

Reversement taxe assainissement

Le conseil municipal valide le reversement de la taxe assainissement du Siaep vers le budget annexe de l'assainissement.

Délibération n° 2021 – 94 :

SIAEP Pezou-Loir-Réveillon : approbation du schéma de distribution d'eau potable

Le conseil municipal approuve le schéma de distribution d'eau potable proposé par le Siaep Pezou-Loir-Réveillon

Délibération n° 2021 – 95 :

Vente de potence

Le conseil municipal fixe le prix de vente d'une potence avec palan à 3 000 €.

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 7 Février 2022

Le Maire, Joël NAUDIN

Mairie d'Oucques

5 rue de la Salle – OUCQUES - 41290 OUCQUES LA NOUVELLE
Tél : 02 54 23 11 00 – contact@oucqueslanouvelle.fr

